



Digne-les-Bains, le 16 août 2018

**SECURITE ROUTIERE :
BILAN DES CONTROLES RENFORCES DU WEEK-END
DU 10 AU 13 AOÛT 2018**

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence communique sur les **contrôles renforcés** de sécurité routière qui ont eu lieu le **week-end du 10 au 13 août 2018** sur l'ensemble du département.

Sur 709 véhicules contrôlés, les forces de l'ordre ont relevé les infractions suivantes :

- 4 conduites en état alcoolique, dont 1 délictuelles ;
- 2 conduites sous l'emprise de produits stupéfiants ;
- 18 excès de vitesse.

L'ensemble de ces non-respects du Code de la route a donné lieu à :

- 5 rétentions de permis de conduire ;

Ces contrôles s'inscrivent dans la stratégie d'amélioration de la sécurité routière et de prévention des comportements à risque.

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence appelle donc les usagers de la route à faire preuve de la plus grande prudence. Le non-respect du Code de la route peut mettre en péril votre vie, celle de vos passagers ainsi que celle des autres usagers.

Depuis le début de l'année, 11 personnes ont perdu la vie sur les routes du département. Être bien conscient des risques et adopter une conduite responsable reste le meilleur moyen d'éviter les drames.

« être attaché, un geste vital »
 Le port de la ceinture n'est toujours pas un réflexe en 2018, 10% des 0-17 ans tués ou blessés hospitalisés à bord d'un véhicule ne portaient pas leur ceinture de sécurité. Un conducteur ne portant pas sa ceinture de sécurité au volant enfreint le code de la route et est sanctionnée par une contravention avec une perte de 3 points sur son permis de conduire, une amende forfaitaire de 135€. **Le conducteur reste responsable pénalement de ses passagers non attachés s'ils sont mineurs.**

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence